

**DOSSIER DE PRESSE**  
*Mardi 16 février 2021*



# Concertation du projet ACC



Projet d'implantation d'une usine  
de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau

↘ Concertation préalable du 25 février au 23 avril 2021



# 1 Lancement de la concertation sur le projet ACC

ACC (Automotive Cells Company), co-entreprise créée en 2020 par Saft, PSA et Opel, lance la concertation préalable autour de son projet d'implantation d'une usine de production de cellules et modules de batteries pour les véhicules électriques, à côté du site PSA de Douvrin, à cheval sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, dans le Pas-de-Calais, au sein du Parc des industries Artois Flandres.

## LA CONCERTATION

Du **jeudi 25 février au vendredi 23 avril 2021** inclus, le projet d'usine sur le site de Douvrin/Billy-Berclau fait l'objet d'une concertation préalable avec le public. Cette concertation est régie par le code de l'environnement (article L121-8 et L121-16 CE) et intervient en parallèle des premières études conduites sur le projet. Elle est menée sous l'égide de deux garants désignés par la *Commission nationale du débat public (CNDP)*, qui est une autorité administrative indépendante.

### La concertation avec le public porte notamment sur :

- L'opportunité du projet : **faut-il le faire ?**
- Les objectifs du projet : **pourquoi le faire ?**
- Les grandes caractéristiques du projet : **comment le faire ?**

Pour ACC, la concertation préalable permettra de présenter le projet de la manière la plus complète et accessible, d'éclairer le public d'une part sur les enjeux généraux environnementaux, économiques et industriels du développement de la mobilité électrique, et d'autre part sur les effets du projet de l'échelle européenne jusqu'à l'échelle locale. Chacun est invité à participer et contribuer afin d'enrichir le projet.

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan qui rendra compte de son déroulement et des arguments échangés ; ensuite, ACC annoncera s'il poursuit le projet et les mesures qu'il prendra pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Si ACC décide de poursuivre le projet, après une instruction par tous les organismes concernés et une enquête publique sur un projet plus détaillé, le préfet du Pas-de-Calais pourra donner l'autorisation d'exploiter.

## Le rôle des garants de la concertation

Les garants sont des personnes chargées d'assurer la bonne information du public et le bon déroulement de la concertation. Ils garantissent ainsi à chaque personne d'exercer son droit à participer à l'élaboration de la décision publique, comme le veut la Constitution (article 7 de la Charte de l'environnement). Neutres et indépendants des parties prenantes, ils ont pour mission d'établir un climat de confiance pour faciliter le déroulement du processus de concertation. Les garants ne donnent aucun avis sur le fond du projet.

Toute personne peut s'adresser aux garants sur le déroulement de la concertation, l'accès aux documents, la participation en ligne, le déroulement des réunions, etc. Les garants peuvent également aider les personnes à exprimer leur point de vue et à se faire entendre si elles éprouvent des difficultés particulières.

Les garants sur le projet ACC sont Anne GIRAULT ([anne.girault@garant-cndp.fr](mailto:anne.girault@garant-cndp.fr)) et Etienne BALLAN ([etienne.ballan@debat-cndp.fr](mailto:etienne.ballan@debat-cndp.fr)). Pour les contacter : par mail, [par le biais du site de la concertation](#), ou par téléphone au **06 76 95 77 13** ou **07 49 59 30 13**.

## S'INFORMER, PARTICIPER

### POUR S'INFORMER

Pour s'informer, un dispositif d'annonce et d'information est déployé sur les communes concernées par le projet.

#### Plusieurs outils d'information sont mis à disposition du public :

- ↘ **Un dossier de concertation, téléchargeable** sur le site internet de la concertation et qui sera aussi disponible lors des rencontres de la concertation, ainsi que dans différents lieux ouverts au public dans les communes concernées par le projet ;
- ↘ **Une synthèse du dossier de concertation**, téléchargeable sur le site internet. Elle est également distribuée dans les boîtes aux lettres du périmètre de la concertation, et mise à disposition lors des rencontres de la concertation, ainsi que dans différents lieux ouverts au public dans les communes concernées par le projet ;
- ↘ **Une exposition itinérante** sur le projet, installée à chacune des rencontres publiques et dans plusieurs mairies des communes concernées par le projet ;
- ↘ **Une page Facebook** de la concertation ;
- ↘ **Le site internet** de la concertation : [www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)

### POUR PARTICIPER

#### Pour prendre part et contribuer à la concertation, plusieurs possibilités :

- ↘ **En participant aux rendez-vous de la concertation** ;
- ↘ **En formulant**, dès le 25 février 2021, **vos questions et avis soit sur le site internet du débat** ([www.concertation-acc-batteries.fr](http://www.concertation-acc-batteries.fr)), soit en remplissant le coupon préaffranchi à découper dans le document de synthèse, soit sur papier libre à remettre lors des événements de proximité et des réunions publiques assurées en présentiel ;
- ↘ **En répondant au court questionnaire accessible** à tout moment sur le site internet du débat : [www.concertation-acc-batteries.fr](http://www.concertation-acc-batteries.fr)

## Les rendez-vous de la concertation\*

### Des réunions publiques

- ↘ Réunion publique d'ouverture à Billy-Berclau, **mercredi 10 mars 2021**
- ↘ Réunion publique sur la sécurité industrielle à Douvrin, **mercredi 7 avril 2021**
- ↘ Réunion publique de restitution à Lens, **mardi 20 avril 2021**

### Un atelier

- ↘ Atelier sur le thème des compétences-formations à Béthune, **jeudi 25 mars 2021**

### Des webinaires

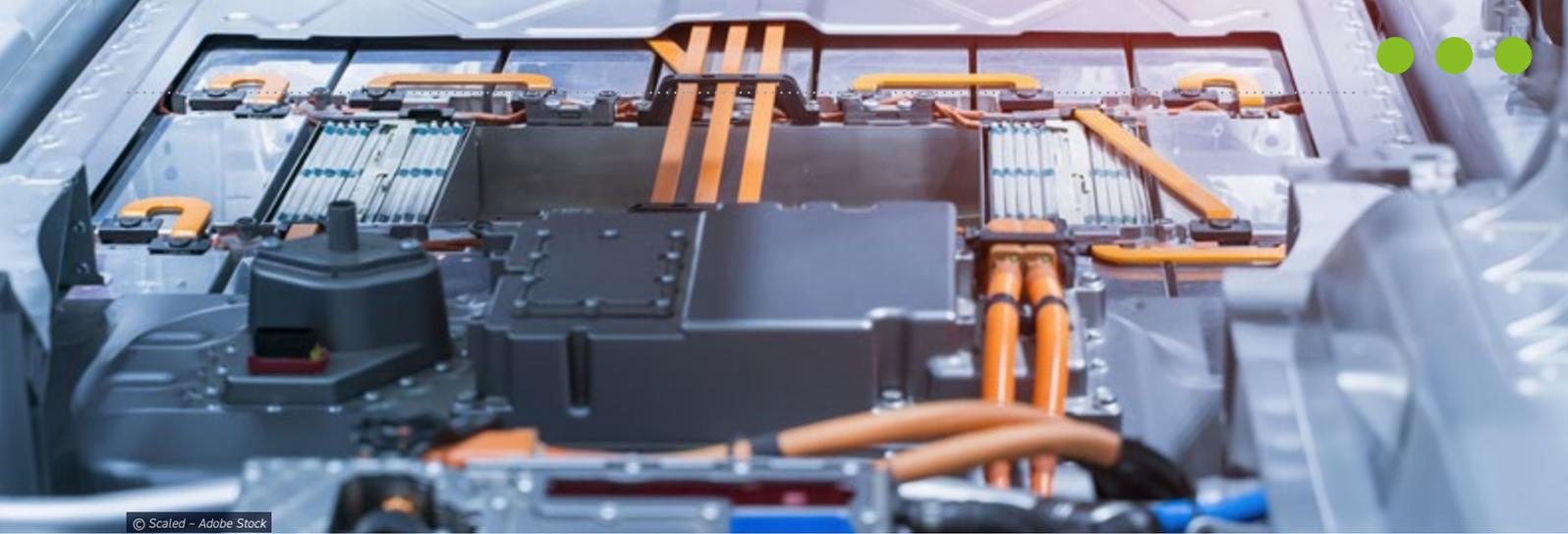
- ↘ L'emploi et le tissu industriel dans les Hauts-de-France, **lundi 15 mars 2021**
- ↘ La mobilité électrique, **mardi 16 mars 2021**
- ↘ La politique industrielle en faveur de la mobilité électrique, **mardi 30 mars 2021**
- ↘ Les impacts environnementaux des batteries, **mardi 13 avril 2021**

### Des rencontres de proximités au plus près des lieux de vie du quotidien (marchés, centres commerciaux...)

### Un débat sur une émission TV ou radio régionale

En raison des évolutions régulières des mesures sanitaires gouvernementales, ce programme peut être amené à évoluer, n'hésitez pas à vérifier sur le site [www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr) le jour, le lieu et l'horaire des rencontres.

(\*) Rencontres organisées dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur (horaires, capacité des salles, gestes barrière, etc.), ouvertes à tous.



© Scaled - Adobe Stock

## 2 Le projet ACC Douvrin/Billy-Berclau

### QUI EST ACC, PORTEUR DU PROJET ?

À l'été 2020, **Saft, PSA et Opel ont créé une co-entreprise, ACC (Automotive Cells Company)**, qui porte le projet d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau. Saft apporte son expertise en matière de recherche et développement et d'industrialisation des batteries, et le Groupe PSA sa connaissance du marché automobile et son expérience de la production en grande série.

Le projet d'ACC fait partie du groupe de "projets importants d'intérêt européen commun" (PIIEC en français, IPCEI en anglais), approuvé et lancé par la Commission européenne en décembre 2019 (17 entreprises de 7 États membres) : les PIIEC sont des projets de recherche innovants avec des intérêts stratégiques élevés ; en approuvant un PIIEC, l'Union européenne autorise les États à subventionner des projets industriels.



### Saft

Spécialisé dans les solutions de batteries de technologie de pointe pour l'industrie, de la conception et du développement à la production, à la personnalisation et à la prestation de services.



### PSA

Fabricant multinational français d'automobiles et de motos commercialisées sous les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall.



### Opel

Constructeur automobile allemand, filiale du constructeur automobile français Groupe PSA depuis août 2017.

*ACC fait partie du groupement de "projets importants d'intérêt européen commun" (PIIEC) approuvé et lancé par la Commission européenne en décembre 2019 (17 entreprises de 7 États membres)*

**EN QUOI CONSISTE LE PROJET D'USINE DE DOUVRIN/BILLY-BERCLAU ?**

Le projet consiste à produire des cellules et modules pour les batteries de véhicules électriques, sur un site industriel existant, après un chantier de 18 mois environ, pour une production démarrant en 2023.

**Pourquoi produire des batteries pour les véhicules électriques en France ?**

Aujourd'hui, les batteries représentent environ 35 % du coût total du véhicule, d'une part, et, d'autre part, le marché des batteries pour véhicules électriques est dominé par les fabricants asiatiques : les entreprises présentes en Europe ne produisent que 3 % des batteries mondiales.

Il est donc crucial d'abord de **pouvoir baisser le coût des batteries afin de rendre la mobilité électrique accessible au plus grand nombre** : cela passe par une production massive et par des évolutions technologiques. Et la création d'un acteur européen majeur, en réduisant les distances de transport des batteries, diminuera **leur empreinte environnementale** sur toute leur durée de vie.

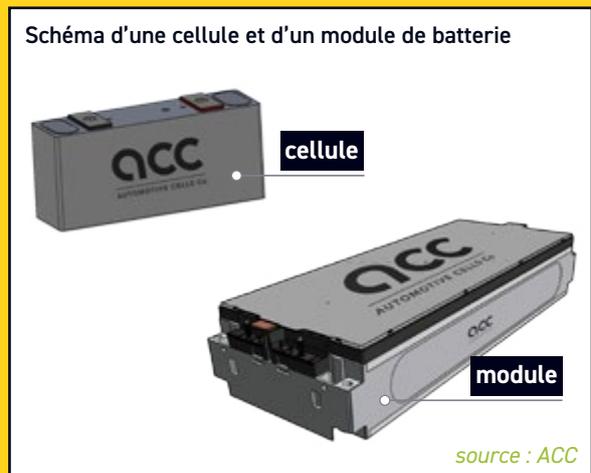
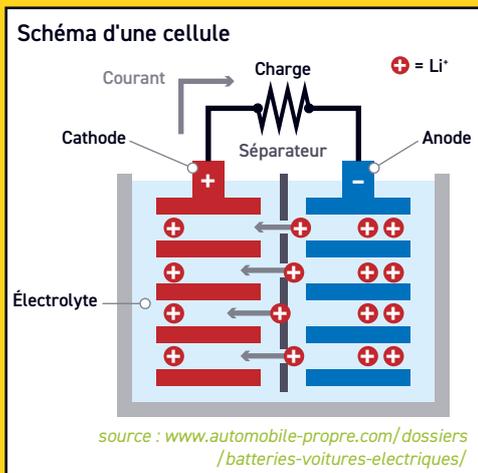
Maîtriser la chaîne de production des batteries s'avère donc stratégique : pour retrouver une **souveraineté industrielle de l'Europe** dans le domaine de la mobilité électrique, contribuer à atteindre les objectifs de transition énergétique et de mobilité décarbonée, travailler sur l'empreinte carbone des batteries depuis leur production jusqu'à leur recyclage, et renforcer la place de la filière automobile française dans la compétition mondiale.

L'usine de Douvrin/Billy-Berclau produira des cellules et des modules de batteries au lithium-ion, dont la technique est déjà bien connue depuis plusieurs décennies : cette technologie présente le meilleur rapport entre l'énergie stockée, le poids de la batterie et son coût.

**Focus sur la batterie électrique**



Une batterie est un peu comme une poupée russe : à la base, on trouve une cellule qui contient des électrodes, ces cellules sont assemblées dans un module, plusieurs modules sont assemblés par le constructeur automobile pour fabriquer le "pack batterie" qui équipera chaque véhicule, avec des tailles et des formes différentes.

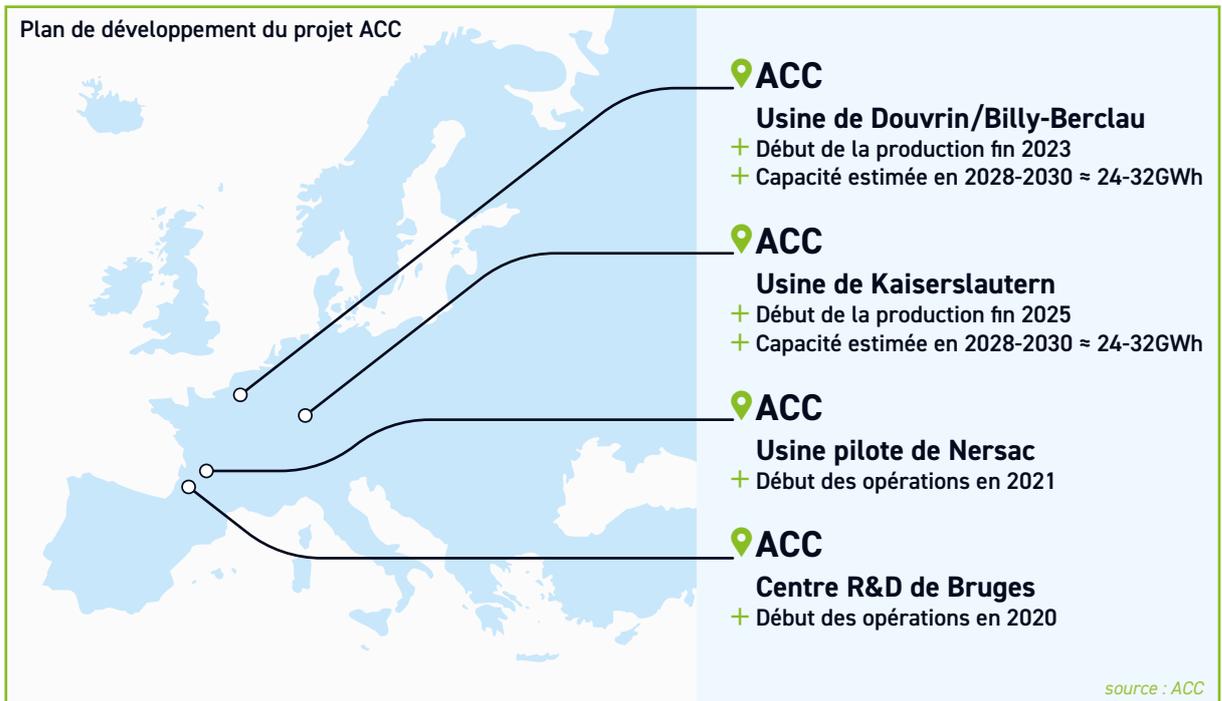




Le projet d'usine de production de batteries de Douvrin/Billy-Berclau s'inscrit dans un projet d'ensemble ACC, qui se décline en trois grandes phases :

- Une étape de recherche et développement avec la construction, en Nouvelle Aquitaine, d'un centre de R&D à Bruges près de Bordeaux (33) et d'une usine pilote à Nersac, près d'Angoulême (16) ;
- La construction de l'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau dans la région Hauts-de-France, avec un premier bloc\* d'une capacité d'au moins 8 GWh en 2023, puis entre 2023 et 2028 la construction progressive des 2 ou 3 autres blocs ;
- La construction d'une seconde usine de production de batteries en Allemagne, à Kaiserslautern, à partir de 2025.

À l'horizon 2030, avec un investissement total de près de 5 milliards d'euros, cela permettra de produire des batteries pour **un million de voitures par an**.



#### Localisation du projet



(\*) Qu'est-ce qu'un bloc ?

Un bloc est une ligne de production des batteries qui comprend le bâtiment industriel, les machines et équipements, les zones de conditionnement et de stockage, les locaux pour les salariés, etc.



L'usine est prévue sur un site industriel existant utilisé par PSA pour la fabrication de moteurs thermiques. Pour cela, PSA utilisera moins d'espace pour son usine, pour permettre à ACC de s'installer sur une surface de 34 ha. Il ne sera pas nécessaire de créer de nouvelles voiries pour accéder au site.

## Les terrains de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE



source : Google Earth

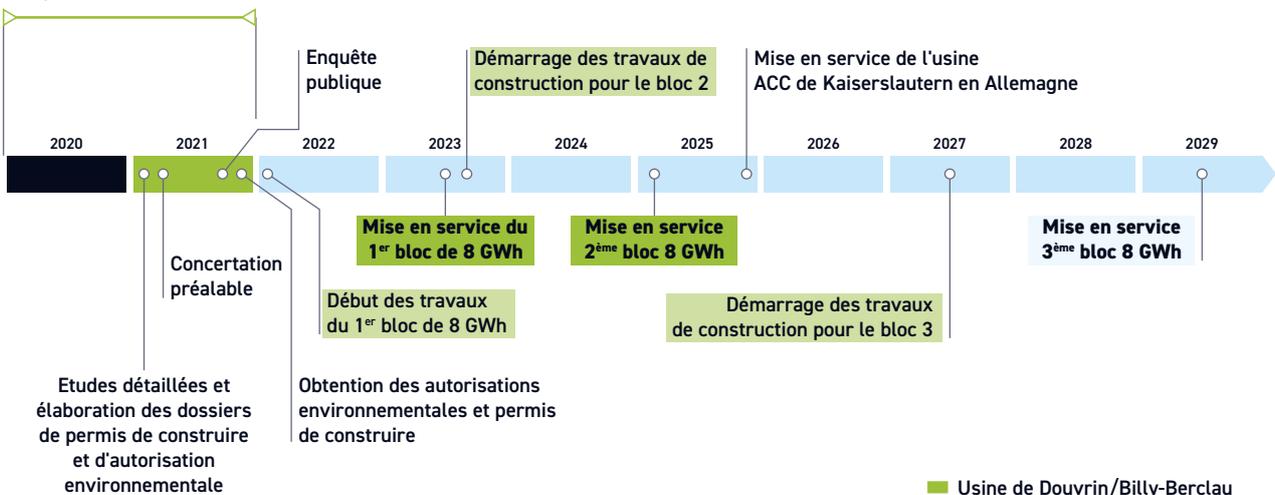
### Le calendrier et le financement

Le chantier de construction de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau est prévu pour une durée de 18 mois, et devrait mobiliser en moyenne 400 personnes en 2022 et 2023.

La production pourrait démarrer au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, avec une capacité d'au moins 8 GWh dans un premier temps soit l'équivalent de l'équipement de 100 000 véhicules / an, puis de 16 GWh, pour atteindre 24 GWh à terme en 3 blocs, fin 2029.

## Calendrier (prévisionnel, donné à titre indicatif)

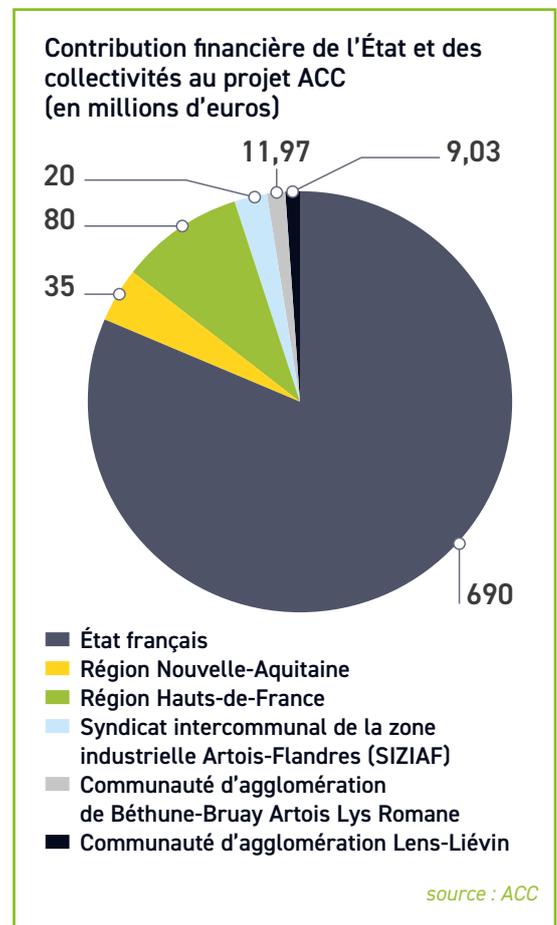
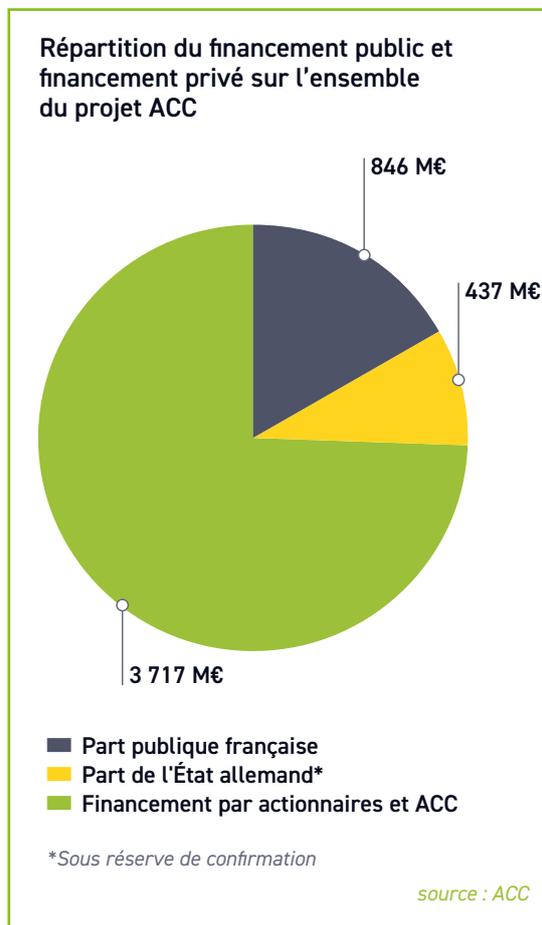
Construction du centre R&D à Bruges (33) et de la ligne pilote à Nersac (16)





Vue en perspective de la future usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau (image non contractuelle) - source : ACC

**Le projet est financé par ACC et par des financements publics (État, collectivités territoriales).** Le montant total de l'investissement en France et en Allemagne d'ici 2030 est d'environ 5 milliards d'Euros. Pour le projet d'usine de Douvrin/Billy-Berclau, le montant des investissements est estimé à plus de 2 milliards d'euros. La construction du premier bloc de 8 GWh de l'usine devrait représenter un investissement d'environ 500 à 600 M€.





## UN PROJET STRUCTURANT POUR LA MUTATION INDUSTRIELLE DES HAUTS-DE-FRANCE

Le projet d'ACC de Douvrin/Billy-Berclau représente une opportunité de revitalisation économique importante pour son territoire d'accueil et s'inscrit dans la dynamique collective "*Rev3, la Troisième Révolution Industrielle*" engagée par les Hauts-de-France, et dans la mutation industrielle de la région.

L'arrivée d'ACC sur le Parc des industries Artois-Flandres constitue une opportunité sociale et économique en particulier pour la transition de l'industrie automobile des véhicules thermiques vers les véhicules électriques.

Après le chantier de construction de l'usine, le site pourrait ensuite représenter entre 1 400 et 2 000 emplois directs en 2030. Il s'agit à ce stade d'estimations, le nombre dépendra de la compétitivité réelle d'ACC et du niveau du marché automobile européen, impactant directement la demande en batteries et le volume de production. À cela s'ajoutent les sous-traitants et fournisseurs.

Pour s'y préparer ACC travaille, en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de la formation, au lancement de formations aux différents métiers pour former et certifier les futurs collaborateurs.

Le projet pourra contribuer également à l'émergence d'une filière de recyclage des batteries.

ACC devrait enfin contribuer de façon significative en termes de rentrées fiscales et de cotisations sociales aux niveaux local, régional et national.

## LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau va s'installer sur un site industriel existant, **sans consommation d'espace naturel ou agricole**.

Ses autres impacts ont été estimés.

Un diagnostic "**faune-flore**" a montré la présence d'espèces protégées pour lesquelles des mesures d'évitement et, le cas d'échéant, des mesures compensatoires, seront mises en œuvre.

Ensuite, la consommation d'**eau** sera plutôt faible et il n'y aura pas de rejet d'eau industrielle dans les réseaux extérieurs au site. Tous les rejets d'eau seront surveillés régulièrement.

ACC cherchera à réduire la consommation d'**énergie** et étudie la possibilité de produire des énergies renouvelables sur le site même.

Quant à la **qualité de l'air**, les impacts principaux sont les émissions liées aux solvants utilisés dans le procédé industriel : ces émissions resteront discontinues, contrôlées et inférieures, dans tous les cas, aux niveaux prévus par la réglementation.

Pour le **bruit**, le bâtiment n'occasionnera pas de nuisance supplémentaire ; le bruit lié à la circulation des camions (environ 30 par jour pour l'approvisionnement et 10 en sortie), au poste électrique et aux équipements annexes reste en-dessous des seuils réglementaires.



L'usine produira des **déchets** "classiques", des déchets liquides (avec des solvants) et solides (métaux notamment), pour lesquels les filières de traitement existent. ACC s'est fixé un taux ambitieux pour le recyclage des déchets, soit 90 %. Pour les batteries elles-mêmes, le recyclage en fin de vie est de la responsabilité des constructeurs automobiles. Toutefois, ACC travaille pour permettre leur recyclage futur, en utilisant des matériaux recyclables et en concevant des batteries faciles à démonter et à réparer.

### **ASSURER LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE**

L'objectif d'ACC est de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de sécurité industrielle, **dès la conception des bâtiments et des procédés industriels**. Pour cela, ACC a fait l'analyse des "meilleures techniques disponibles" : ce sont les techniques de production qui limitent au maximum l'impact et les émissions sur l'environnement, voire qui les diminuent par rapport aux autres techniques existantes.

L'usine sera une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), classée Seveso seuil bas** en raison des quantités stockées d'oxydes métalliques (mélange de métaux).

Comme le prévoit la réglementation, ACC conduit une **étude de dangers** afin de déterminer la nature des risques, leur potentielle gravité et les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité industrielle. Cette étude sera remise avec la demande d'autorisation environnementale.

La première partie de l'étude de dangers a mis en lumière les risques suivants : départ de feu, surpression et déversement accidentel. Pour chacun de ces risques potentiels, des mesures sont prévues, qui portent sur des moyens à la fois techniques et organisationnels : murs coupe-feu, enceintes closes, systèmes de sécurité active et passive, calcul du besoin en eau, accessibilité des services de secours, contrôle périodique des installations, actions de sensibilisation, formation du personnel et des pompiers présents sur site à la typologie des risques spécifiques à l'usine, aux différentes mesures de sécurité préventives ou curatives, etc. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est associé à l'élaboration de la conception de l'usine ainsi qu'à l'élaboration de la politique de prévention des accidents d'ACC.

#### **Contact presse :**

Inès Zouaidi - agence Oxygen  
*ines.z@oxygen-rp.com*  
06 20 86 05 61



[www.concertation-ACC-batteries.fr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)